

# ***PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL***

***DU JEUDI 08 AVRIL 2021***

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Noël MIEGEMOLLE, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

**Présents** : Anicet AGBOTON, Sophie BEAUNE, Gérard CAPBLANQUET, Hélène CHOMETTE, Franck COMPAN, Pierre-Jean DE MORGAN, Vanessa SEVEL BECART, Gaël TOUYA.

**Absents** : Christophe DOUSSIN, Aurélie GOSSET, Joël TOURNIER

**Date de la convocation** : 02/04/2021

**Secrétaire de séance** : Franck COMPAN

\*\*\*\*\*

## **Ordre du Jour** :

- 1 – Vote des taxes directes locales 2021
- 2 – Amortissements sur le budget assainissement
- 3 – Vote des budgets communal et assainissement 2021
- 4 - Informations diverses
- 5 - Questions diverses

### 1 – Vote des taxes directes locales 2021 :

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition de 2021 pour les deux taxes directes locales et rappelle les taux appliqués en 2020, soit :

- Taxe foncière sur le bâti : 15.34 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 66.12 %

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le taux départemental appliqué en 2020 est de 21.90 % ; ce taux est donc rajouté au taux communal, soit  $15.34 + 21.90 = 37.24$  %

De plus, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le taux des taxes pour 2021.

Après discussion, les conseillers municipaux décident (7 pour et 1 abstention) d'appliquer les taux des taxes locales directes pour l'année 2021, à savoir :

- taxe foncière sur le bâti : 38.51 %
- taxe foncière sur le non bâti : 68.36 %.

Le produit attendu pour l'année 2021 est de 130 008 €.

*Délibération n°15-2021*

## 2 – Amortissements sur le budget assainissement :

Vu la fin des travaux de création d'un assainissement collectif au lieu-dit « les Arrougès », Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la nécessité d'amortir ces travaux, sur une période de 20 ans, pour un montant de 120 728.57 €.

L'écriture comptable sera une opération d'ordre de section à section et utilisera les comptes 28156 (Investissement recettes) et 68111 (fonctionnement dépenses) pour un montant de :

- 6 044.57 € au budget 2021 ;
- 6 036 € pour les 19 années suivantes.

Après discussion, l'ensemble des conseillers accepte :

- Le principe de l'amortissement des travaux d'assainissement au lieu-dit « Les Arrougès », pour une durée de 20 ans ;
- D'inscrire les écritures d'ordre de section à section, aux comptes référencés, durant 20 années au budget annexe.

Néanmoins, le conseil municipal s'interroge sur la pertinence de l'amortissement sur 10 ans, qui occasionnera rapidement un budget de fonctionnement constamment déficitaire. Il serait intéressant de connaître l'avis de la trésorière sur ce sujet.

*Délibération n°16-21*

## 3 – Vote des budgets communal et assainissement 2021

Les conseillers municipaux établissent définitivement les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2021, à savoir :

### \* **Fonctionnement** :

- Dépenses :

Charges à caractère général	82 424
Charges de personnel	62 420
Autres charges de gestion courante	104 175
Atténuation de produits	44 000
Charges financières	2 600
Charges exceptionnelles	1 000
Dépenses imprévues	7 897
Virement à la section investissement	<u>240 596</u>
<b>Total</b>	<b>545 112</b>

- Recettes :

Atténuations de charges	9 000
Produits des services	210
Impôts et taxes	129 000
Dotations et Participations	106 750
Autres produits de gestion courante	16 500
Produits exceptionnels	0
Résultat reporté 2019	<u>283 652</u>
<b>Total</b>	<b>545 112</b>

### \***Investissement** :

- Dépenses :

Déficit reporté	77 300
Immobilisations incorporelles	8 000
Immobilisations corporelles	316 200
Remboursement emprunts	26 500
Dépôts et cautionnements versés	4 000

Autres immobilisations financières	10 056
Dépenses imprévues	<u>8 840</u>
<b>Total</b>	<b>450 896</b>
- Recettes :	
Emprunts	120 000
Dotations fonds réserves	9 000
Dépôts et caution reçus	4 000
Affectation du résultat (1068)	77 300
Virement de la section de fonctionnement	<u>240 596</u>
<b>Total</b>	<b>450 896</b>

Le total général du budget 2021 s'élève à €.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'adopter le budget principal 2021 tel que présenté ci-dessus.

*Délibération n°17-21*

*\*Budget assainissement*

**\*En fonctionnement :**

- Dépenses :	
Charges à caractère général	500
Charges financières	720
Virement à section investissement	<u>27 338</u>
<b>Total</b>	<b>28 558</b>

-Recettes :	
Prestations services	1 000
Résultat reporté 2020	<u>27 558</u>
<b>Total</b>	<b>28 558</b>

**En investissement :**

- Dépenses :	
Emprunts (remboursement)	<u>120 000</u>
<b>Total</b>	<b>120 000</b>

-Recettes :	
Subventions d'investissement	54 500
FCTVA	3 000
Emprunts et dettes	10 056
Virement de la section de fonctionnement	27 338
Résultat reporté	<u>25 106</u>
<b>Total</b>	<b>120 000</b>

Le total général du budget 2021 s'élève à €.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'adopter le budget annexe « assainissement » 2018 tel que présenté ci-dessus.

*Délibération n°18-2021*

4 - Informations diverses :

\*Analyse financière :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'une restitution de l'analyse financière par l'ATD est programmée, par visioconférence, en date du 14 avril à 14h.

\*Chemins de randonnée :

Il est décidé de procéder à la fermeture des accès des chemins de randonnée à tout véhicule motorisé.

\*Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré le Maire des communes de Le Fousseret et de Lafitte-Vigordane pour les futurs projets médicaux et paramédicaux

\*Vaccination :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une campagne de vaccination au Fousseret.

5 - Questions diverses :

Néant

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h50

Pour copie conforme